



Renseignements Financiers

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en milliers de Francs)	31.12.94	31.12.93	31.12.92	Annexe
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	156 229	111 362	94 186	
Droits audiovisuels	147 316	103 364	91 492	2-4 et 3-1
Autres immobilisations incorporelles	8 913	7 998	2 694	2-5 et 3-2
ÉCART D'ACQUISITION	-	-	-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	552 220	514 631	558 866	2-6 et 3-3
Terrains	37 243	37 243	37 243	
Constructions	81 618	85 096	88 575	
Autres immobilisations corporelles	433 359	392 292	433 048	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	26 848	15 380	20 173	
Participations et créances rattachées	19 643	6 607	7 967	
Autres immobilisations financières	7 205	8 773	12 206	
ACTIF IMMOBILISÉ	735 297	641 373	673 225	
Programmes et droits de diffusion	2 083 993	2 078 341	2 058 626	2-3 et 3-4
Matières premières et approvisionnements	24 318	31 226	25 366	
Clients et comptes rattachés	1 973 400	1 768 590	1 332 925	
Autres créances	844 570	867 068	1 178 033	3-5 et 3-12
Valeurs mobilières de placement	743 489	556 125	615 424	2-7 et 3-6
Disponibilités	64 429	120 456	232 016	
ACTIF CIRCULANT	5 734 199	5 421 806	5 442 390	
Comptes de régularisation et assimilés	238 291	207 065	163 368	3-14
Impôts différés	94 503	59 072	51 258	3-11
TOTAL DE L'ACTIF	6 802 290	6 329 316	6 330 241	

PASSIF (en milliers de Francs)	31.12.94	31.12.93	31.12.92	Annexe
---------------------------------------	----------	----------	----------	--------

Capital	210 000	210 000	210 000	
Ecart de réévaluation	30 705	30 705	30 705	
Réserves consolidées	1 208 218	1 011 413	770 471	
Résultat (part du groupe)	541 545	458 804	451 219	

CAPITAUX PROPRES	1 990 468	1 710 922	1 462 395	3-7
-------------------------	------------------	------------------	------------------	-----

Intérêts minoritaires	3 665	3 652	8 950	3-8
Subventions d'investissement	21 446	24 152	15 880	2-8 et 3-9
Provisions pour risques et charges	144 661	107 807	70 973	2-9 et 3-10
Impôts différés	194 321	181 198	169 986	2-10 et 3-11
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	38 907	105 728	132 267	3-12
Fournisseurs et comptes rattachés	2 443 472	2 315 099	2 470 411	3-12
Autres dettes	1 931 765	1 840 997	1 983 534	3-12 et 3-13

DETTES	4 414 144	4 261 824	4 586 212	
---------------	------------------	------------------	------------------	--

Comptes de régularisation et assimilés	33 585	39 761	15 845	
--	--------	--------	--------	--

TOTAL DU PASSIF	6 802 290	6 329 316	6 330 241	
------------------------	------------------	------------------	------------------	--

(1) Dont concours bancaires courants

165

2 452

9 226

RÉCOMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers de Francs)

	1994	1993	1992	Annexe
PRODUITS ET PRESTATIONS VENDUS	8 424 411	7 758 603	7 434 190	
Recettes de Publicité	7 161 493	6 617 435	6 329 772	
	1994	1993	1992	
• TF1	7 051 531	6 552 608	6 237 480	
• EUROSPOORT	98 251	64 827	92 292	
• LCI	11 711	-	-	
	<u>7 161 493</u>	<u>6 617 435</u>	<u>6 329 772</u>	
Recettes de la diversification	1 105 675	950 033	771 112	
Ventes de prestations techniques	112 814	121 647	269 034	
Divers	44 429	69 488	64 272	
CHARGES D'EXPLOITATION	(7 638 128)	(6 966 487)	(6 888 361)	
Consommation de production externe	(2 365 586)	(2 357 660)	(2 373 938)	
Variation du stock de production propre	51 819	32 641	65 183	
Charges de personnel	(1 143 703)	(994 185)	(1 008 432)	
Autres charges d'exploitation	(3 800 762)	(3 400 646)	(3 371 205)	4-1
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises) - Amortissements	(204 761)	(197 783)	(201 603)	
- Provisions	(175 135)	(48 854)	1 634	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	786 283	792 116	545 829	
Produits financiers	67 744	32 269	75 396	
Charges financières	(30 848)	(62 826)	(47 881)	
RÉSULTAT FINANCIER	36 896	(30 557)	27 515	4-2
RÉSULTAT COURANT	823 179	761 559	573 344	
Produits (pertes) exceptionnels	20 181	(50 036)	52 061	4-3
Participation des salariés	(24 154)	(18 458)	(9 079)	
Impôts sur les bénéfices	(275 813)	(232 441)	(160 958)	4-4
RÉSULTAT NET	543 393	460 624	455 368	
Part des minoritaires	(1 848)	(1 820)	(4 149)	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	541 545	458 804	451 219	4-5

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de Francs) 31.12.94 31.12.93 31.12.92

1- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice	543 393	460 624	455 368
Amortissements et provisions	241 689	234 156	178 302
Subvent. d'investis. rapportées au compte de résultat	(34 441)	(32 448)	(35 439)
Charges à répartir	(50 936)	(40 241)	(64 575)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	11 928	6 664	(141 830)

Capacité d'autofinancement	711 633	628 755	391 826
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------

Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation

• Stocks	1 256	(25 575)	166 499
• Créances d'exploitation	(146 685)	(175 035)	(212 829)
• Dettes d'exploitation	162 683	(261 264)	392 195
• Avances nettes en provenance des Tiers	(38 989)	545	18 198

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L' EXPLOITATION	689 898	167 426	755 889
--	----------------	----------------	----------------

2- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

• Acquisition d'immobilisations incorporelles	(120 415)	(78 046)	(64 418)
• Acquisition d'immobilisations corporelles	(141 315)	(50 488)	(294 805)
• Acquisition de participations financières	(16 984)	(6 020)	(6 744)
• Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 163	7 199	362 994
• Variation des dettes sur immobilisations	5 827	(12 188)	(80 469)

	(260 724)	(139 543)	(83 442)
--	------------------	------------------	-----------------

Incidence des variations de périmètre / trésorerie	1 400	(702)	(557)
--	-------	-------	-------

TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(259 324)	(140 245)	(83 999)
--	------------------	------------------	-----------------

3- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Augmentation des capitaux propres	31 735	40 720	25 581
Variation des dettes financières	(64 510)	(19 766)	(93 583)
Dividendes mis en paiement	(264 150)	(212 220)	(173 172)

TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(296 925)	(191 266)	(241 174)
--	------------------	------------------	------------------

VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	133 649	(164 085)	430 716
---	----------------	------------------	----------------

Trésorerie au début de l'exercice	674 129	838 214	407 498
Variation de la trésorerie	133 649	(164 085)	430 716
Trésorerie à la clôture de l'exercice	807 778	674 129	838 214

ANNEXE DES

1. LE GROUPE TF1

1-1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ TF1

En date du 16 avril 1987, la Société TF1 a été autorisée à utiliser pour 10 ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Par ailleurs, l'article 28.1 de la loi 94-88 du 1^{er} février 1994 stipule que les autorisations sont "reconduites par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de 5 ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions

dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas reconduite hors appel aux candidatures".

1-2 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements par rapport aux comptes sociaux établis par TF1 SA et ses filiales. Ces retraitements portent essentiellement sur les immobilisations incorporelles (programmes), et les amortissements dérogatoires chez TF1 SA.

Sociétés mises en équivalence

Suite à la restructuration du capital de la S.F.P. intervenue en 1990, à laquelle TF1 n'a pas participé, sa participation s'est trouvée ramenée de 22,51 % à 4,40 %. La S.F.P., de ce fait, n'est plus mise en équivalence. La valeur de cette participation a été retenue pour nulle.

Les sociétés MERCURY International et TRICOM, dont TF1 détient respectivement 50 % et 33 1/3 % du capital, ont été mises en équivalence.

Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du groupe (Médiamétrie, Télé Europe, Telcarte, Média Congrès, SETS) ainsi que la filiale en liquidation, TFO1 ne sont pas consolidées.

1-3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉ	FORME	CAPITAL ⁽¹⁾	DEVISE	NATIONALITÉ	ACTIVITÉ	% CONTROLE
F I L I A L E S I N T É G R É E S G L O B A L E M E N T						
TF1 PUBLICITÉ	SA	15 000	FRF	Française	Régie publicitaire TF1	99,98
TF1 FILMS PRODUCTION	SA	2 000	FRF	Française	Coproduction de films	99,97
TELE-SHOPPING	SA	1 000	FRF	Française	Télé-achat	84,96
SYALIS SA	SA	250	FRF	Française	Société financière	99,76
TF1 ÉDITIONS	SA	500	FRF	Française	Édition littéraire	99,90
UNE MUSIQUE	SA	250	FRF	Française	Édition musicale et phonographique	99,80
TF1 EUROPE	SA	1 000	FRF	Française	Société financière	99,94
LUXTEL 1	SA	1 250	LUF	Luxembourgeoise	Production de programmes	100,00
TF1 PUB PRODUCTION	SARL	50	FRF	Française	Spots publicitaires et bandes annonces	100,00
BANCO PRODUCTION	SA	3 000	FRF	Française	Production de programmes	99,98
PROTECREA	SA	10 000	FRF	Française	Production de programme	99,99
TF1 ENTREPRISES	SA	52 000	FRF	Française	Activités annexes TF1	100,00
STUDIOS 107	SA	10 000	FRF	Française	Studios de production	99,99
C.I.C.	SA	785	FRF	Française	Exploitation de droits vidéo	99,92
MERY PRODUCTION	SA	500	FRF	Française	Production, achat, vente de programme	99,94
TF1 BOUTIQUES	SA	250	FRF	Française	Distribution de produits dérivés	99,76
LA CHAÎNE INFO	SCS	1 500	FRF	Française	Exploitation de La Chaîne Info	100,00
SYALIS DA	SA	25 000	FRF	Française	Exploitation droits vidéo	100,00
TF1 INTERNATIONAL	SA	250	FRF	Française	Technologies audiovisuelles	99,76
TELE ACHAT CABLE	SA	250	FRF	Française	Distribution de produits	99,72
TF1 PUB BELGIQUE	SA	20 000	BEF	Belge	Régie publicitaire belge	75,00
F I L I A L E S I N T É G R É E S P R O P O R T I O N N E L L E M E N T						
ACTIVITÉ EUROSPORT						
ESO	SCS	3 000	FRF	Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	34,00
TV SPORT	SA	15 000	FRF	Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	31,00
MT ZURICH	SA	600	CHF	Suisse	Commercialisation en Suisse du programme Eurosport	34,00
MT AMSTERDAM	SA	30	NLG	Néerlandaise	Commercialisation aux Pays Bas du programme Eurosport	34,00
MT MUNICH	SA	43	DEM	Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	34,00
MT LONDRES	SA	22	GBP	Anglaise	Commercialisation au Royaume Uni du programme Eurosport	34,00
TÉLÉVISION NORDIC AB	SA	50	SEK	Suédoise	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	34,00
EUROSPORT GMBH	SA	50	DEM	Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	34,00
SAGAS	SA	250	FRF	Française	Gérant d'ESO	33,92
EUROSALES	SA	1 500	FRF	Française	Régie publicitaire ESO	34,00
LÉGENDE DISTRIBUTION	SA	4 000	FRF	Française	Distribution de films cinématographiques	37,50

(1) En milliers d'unités monétaires locales

COMPTES CONSOLIDÉS

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2-1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés du Groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment ceux énoncés par la Loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception de la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée au 31 décembre 1986.

2-2 COMPARABILITÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'exercice clos le 31.12.94 d'une durée de 12 mois est comparable à l'exercice précédent sans aucun retraitement de ce dernier.

2-3 PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

- Les programmes sont inscrits sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".
- L'expression "programmes et droits de diffusion" couvre :
 - la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1,
 - la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (coproduction).
- Les éléments figurant au poste "programmes et droits de diffusion" à la clôture d'un exercice se rapportent :
 - aux productions propres ou aux coproductions diffusables et n'ayant pas fait l'objet d'une première diffu-

sion. Celles-ci sont valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ou d'acquisition ;

- aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l'objet d'une acceptation technique par TF1 et que le droit n'a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base de leur coût d'acquisition diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d" ;
- aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant des financements effectués à la date d'arrêté des comptes.

d) Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

d.1 Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes

(Jeunesse - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'un amortissement déterminé à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

d.2 Coproductions d'une durée unitaire inférieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d.3 Achats de droits de télédiffusion de téléfilms, de séries et coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

d.4 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

d.5 Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e) Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.

2-4 DROITS AUDIOVISUELS

Dans cette rubrique figurent les parts de films coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de SYALIS DA, ainsi que les droits musicaux détenus par UNE MUSIQUE.

L'inscription en immobilisation, ainsi que les modalités d'amortissement de ses droits se définissent comme suit :

Inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement			
	Part Coproducteur	Droits Audiovisuels Distribution	Droits Audiovisuels Négoce	Droits Musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire	5 ans linéaire	
Signature du contrat				2 ans 75 % 1 ^{ère} année 25 % 2 ^{ème} année

En ce qui concerne les films coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION, la modalité retenue est celle qui permet d'amortir fiscalement les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

2-5 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dans cette rubrique, figurent principalement les montants relatifs à l'acquisition de marques, ainsi que les droits au bail de la filiale TF1 BOUTIQUES.

2-6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques (antérieures à 1992)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures à 1992)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	3 à 10 ans

* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)

Les opérations de crédit-bail ne donnent pas lieu à retraitement, mais les informations relatives au crédit-bail figurent en note 6.1.

2-7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

2-8 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie par les sociétés TF1 FILMS PRODUCTION, BANCO PRODUCTION et PROTECREA sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les œuvres audiovisuelles qu'elles concernent sont terminées.

2-9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existants à la clôture de chaque période.

En ce qui concerne les sociétés en liquidation, l'intégralité des frais de liquidation estimés est provisionnée.

3. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

2-10 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impositions différées relatives à TF1 et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale ;
- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,

sont enregistrées au bilan selon la méthode du report variable.

2-11 PUBLICITÉ

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des commissions d'agences.

2-12 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements financiers. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des financements éventuels déjà opérés qui figurent au bilan sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".



3-1 DROITS AUDIOVISUELS

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2.4, les mouvements de l'exercice afférents aux films coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION, les droits acquis par SYALIS DA et les droits détenus par UNE MUSIQUE se décomposent comme suit :

(en MF)	01.01.94	Augmentations	Diminutions	31.12.94
Valeurs brutes	456	173	82	547
Amortissements	353	60	13	400
Valeurs nettes	103	113	69	147

3-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en MF)	01.01.94	Augmentations	Diminutions	31.12.94
Valeurs brutes	12	3	-	15
Amortissements	4	2	-	6
Valeurs nettes	8	1	-	9

3-3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

Variation des valeurs brutes

(en MF)	01.01.94	Augmentations	Diminutions	31.12.94
Terrains	37	-	-	37
Constructions	111	-	-	111
Installations techniques et matériels	221	96	22	295
Immobil. diverses	398	44	16	426
Immobil. en cours	-	1	-	1
Total	767	141	38	870

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en MF)	01.01.94	Augmentations	Diminutions	31.12.94
Constructions	26	3	-	29
Installations techniques et matériels	116	42	14	144
Immobil. diverses	110	49	14	145
Total	252	94	28	318

3-4 PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Le tableau ci-contre ventile le stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.3, déduction faite des provisions et amortissements.

(en MF)	1994	1993	1992
Avances sur Progr. en cours	583	585	635
Programmes diffusables	1 503	1 394	1 368
Droits de diffusion rediffusables	299	267	198
Valeur brute	2 385	2 246	2 201
Provisions	(301)	(168)	(143)
Valeur nette	2 084	2 078	2 058

3-5 AUTRES CREANCES

Ce poste d'un montant de 845 MF est principalement constitué de créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée pour 764 MF.

3-6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont constituées de SICAV monétaires pour 743 MF. Ce poste ne comporte pas de plus values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.94.

3-7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les mouvements relatifs aux capitaux propres consolidés s'analysent comme indiqué ci-contre :

(en MF)	01.01.94	Distribution de dividendes	Divers	Résultat de l'exercice	31.12.94
Capital	210	-	-	-	210
Ecart de réévaluation	31	-	-	-	31
Réserves consolidées	1 470	(262)	(1)	542	1 749
Total	1 711	(262)	(1)	542	1 990

NB : Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F, entièrement libérées.

3-8 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les mouvements relatifs aux intérêts minoritaires s'analysent comme indiqué ci-contre :

(en MF)	01.01.94	Distribution de dividendes	Changement de périmètre	Résultat de l'exercice	31.12.94
Intérêts minoritaires	4	(2)	-	2	4

3-9 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend principalement la subvention du C.N.C. pour TF1 FILMS PRODUCTION. En 1994, le montant rapporté au compte de résultat est de 34 MF contre 33 MF pour 1993.

3-10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions, constituées selon les modalités indiquées à la note 2-9, ont évolué comme indiqué ci-contre :

Les 145 MF de provisions pour risques et charges se répartissent en 135 MF pour risques avec des sociétés privées et des particuliers et 10 MF pour risques avec des administrations.

Au 31.12.94, les autres provisions comprennent notamment la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement des créances détenues par TF1 PUBLICITE

(en MF)	01.01.94	Augmentations	Diminutions	31.12.94
Provisions pour litiges	66	34	35	65
Provisions relatives aux sociétés apparentées	11	3	7	7
Autres provisions	31	59	17	73
Total	108	96	59	145

3-11 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sont calculés au taux de 33 1/3 % au 31.12.94 selon la méthode du report variable.

a) Au passif du bilan l'imposition différée se décompose comme suit :

(en MF)	1994	1993	1992
TF1	170	162	138
Filiales	24	19	32
Total	194	181	170

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires.

b) A l'actif du bilan, l'impôt différé est essentiellement relatif aux provisions pour charges qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement, et aux provisions pour dépréciation des programmes.

3-12 ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DETTES

L'ensemble des créances clients a une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes se répartissent comme suit :

(en MF)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Autres créances	766	24	55	845
Emprunts et dettes financières	39	-	-	39
Fournisseurs et comptes rattachés	2 443	-	-	2 443
Autres dettes	1 932	-	-	1 932

3-13 AUTRES DETTES

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(en MF)	1994	1993	1992
Dettes fiscales et sociales	1 068	1 192	900
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52	39	51
Autres dettes	812	610	1 033
Total	1 932	1 841	1 984

L'évolution des autres dettes provient pour partie de la variation de la TVA collectée, et de la variation des dettes sur immobilisations relatives aux sociétés nouvellement créées, LCI et SYALIS DA.

3-14 COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation, figurant à l'actif pour un montant de 238 MF, sont constitués pour l'essentiel :

- de charges à répartir (pour les produits exploités) ou constatées d'avance (pour les produits non encore exploitables) relatives à l'activité vidéo, soit 41 MF.
- de charges constatées d'avance relatives aux retransmissions sportives pour 179 MF.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4-1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(en MF)	1994	1993	1992
Coûts de diffusion TDF	502	496	483
Charges de sous-traitance et de production	1 279	1 021	1 045
Contributions diverses	644	624	587
Impôts et taxes	101	77	105
Autres	1 275	1 183	1 151
Total	3 801	3 401	3 371



4-2 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Le résultat financier de l'exercice 1994 s'analyse comme suit :

(en MF)	
Produits nets sur cession de VMP	42
Reprises sur provision pour risques et sur titres de participations	4
Charges d'intérêts	(11)
Divers	2
Résultat financier	37

4-3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1994 s'analyse comme suit :

(en MF)	
Charges de double occupation immobilière	(5)
Quote-part de subventions virées au résultat	21
Pénalités, amendes et litiges	12
Autres	(7)
Résultat exceptionnel	21

Dans le courant de l'année 1992, le Groupe TF1 a déménagé dans l'immeuble de Boulogne. Les charges de double occupation immobilière résultent des baux continuant à courir sur les bureaux précédemment occupés par TF1.

4-4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en MF)	1994	1993	1992
Impôt exigible	298	229	140
Impôt différé	(22)	3	21
Charge d'impôt totale	276	232	161

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31.12.94 est de 33 1/3 %.

Le taux effectif d'imposition est de 33,7 %. Il correspond au rapport de la charge d'impôt totale de 276 MF sur le résultat avant impôt.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89. TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécra, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Boutiques, TF1 International, Syalis Droits Audiovisuels, Télé Achat Câble, Compagnie Internationale de Communication et Banco Production, entrent dans le périmètre d'intégration.

4-5 PASSAGE DU RÉSULTAT NET TF1 SA AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE TF1 AU 31 DÉCEMBRE 1994

(en MF)	
Résultat TF1 SA	576
Résultat des filiales consolidées	(97)
	479
Retraitement de Consolidation	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des programmes (nettes de reprises) ⁽¹⁾	(42)
- Annulation des provisions réglementées	11
- Annulation des provisions intra-groupe	149
- Impôts différés	22
- Dividendes perçus des filiales consolidées	(72)
- Divers	(3)
Résultat consolidé	544
Intérêts minoritaires	(2)
Résultat net part du groupe	542

(1) La provision pour dépréciation constituée sur les stocks de programmes qui ne seront pas diffusés et qui sont déjà amortis conformément à la note 1.7 de l'annexe des comptes annuels de TF1 SA, s'élève à 133 MF au 31 décembre 1994.

5. NOTES SUR LE TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par la recommandation 1.22 de l'ordre des Experts Comptables.

6. AUTRES INFORMATIONS

6-1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Définis selon les principes évoqués à la note 2.12, ils se ventilent au 31 décembre 1994, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 403	686	2 089
Droits de retransmissions sportives	565	1 361	1 926
Droits d'exploitation vidéo	16	-	16
Crédit-bail immobilier	93	1 629	1 722
Autres engagements	90	82	172
Total	2 167	3 758	5 925

Le poste programmes et droits de télédiffusion intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés pour un montant de 463 MF.

Le poste droits de télédiffusion intègre l'engagement pris par TF1 vis à vis de SOGEDIF, pour un montant de 299 MF. TF1 s'est engagée à racheter au G.I.E. SOGEDIF, des droits de télédiffusion de longs métrages et de séries qu'elle avait acquis à la demande de TF1, et ce dans une limite d'encours maximum de 400 MF.

Engagement du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier :

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE APHELIE, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 1 080 MF (hors frais financiers), soit :

- terrain :	300 MF
- immeuble :	380 MF
- équipements :	400 MF

Dès la 7^e année, TF1 aura la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	1 080
Redevances versées	40
- cumul antérieur	-
- exercice	40
Dotations "théoriques" aux amortissements ⁽¹⁾	28
- cumul antérieur	-
- exercice	28
Loyers futurs prévisionnels restants ⁽²⁾	
- à moins d'un an	93
- à plus d'un an et moins de 5 ans	373
- à plus de 5 ans	1 079

(1) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(2) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25 %.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

6-2 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

Compte tenu de leurs règlements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA et quelques filiales du Groupe utilisent des contrats d'achat à terme de devises pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couvertures sont traitées sur le marché des changes. Au 31.12.94, la contrevaletur du montant global de ces encours s'élevait à 34 MF, constitués en US dollars. En 1994, le groupe TF1 n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risques de taux d'intérêt.

6-3 EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation de ces effectifs selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	1994	1993	1992
Collège 1 - Employés et Ouvriers	178	222	222
Collège 2 - Agents de maîtrise	604	549	546
Collège 3 - Cadres	773	647	564
Collège 4 - Journalistes	308	250	241
Total	1 863	1 668	1 573

6-4 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée aux 26 membres des organes de direction au cours de l'exercice 1994 s'élève à 54 973 048 francs. La composition de ces organes de direction est détaillée à la page 6 du présent document.

6-5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Il n'est à noter aucune modification significative de l'annexe des comptes 1994 par rapport à celles des exercices précédents.

En 1993 :
Néant.

En 1992 :
Le résultat exceptionnel tient compte de la plus-value réalisée grâce à la vente d'une partie de l'immeuble de la rue Cognacq-Jay, de charges exceptionnelles liées à la réforme de programmes, aux droits échus, à la double occupation immobilière et aux pénalités infligées à TF1.

BILAN TFI SA

ACTIF (en milliers de Francs)	31.12.94		31.12.93	31.12.92	Annexe	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 342 906	164 676	2 178 230	2 103 446	2 065 434	1-1 et 2-1
Concessions et droits similaires	889	813	76	-	-	
Marque	279	279	-	-	-	
Fonds commercial	95	-	95	95	95	
Autres immobilisations incorporelles	4 189	2 513	1 676	2 094	2 513	
Programmes diffusables	1 502 730	132 181	1 370 549	1 343 315	1 325 118	
Droits de diffusion rediffusables	299 192	27 695	271 497	240 299	183 073	
Programmes en cours	535 532	1 195	534 337	517 643	554 635	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	744 066	290 847	453 219	483 799	549 581	1-2 et 2-2
Terrains	37 243	-	37 243	37 243	37 243	
Constructions	110 867	29 249	81 618	85 096	88 574	
Installations techniques, matériels et outillages	233 184	135 474	97 710	104 294	119 849	
Autres immobilisations corporelles	362 645	126 124	236 521	257 166	303 915	
Immobilisations corporelles en cours	127	-	127	-	-	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	587 671	180 396	407 275	391 360	388 301	1-3 et 2-3
Participations	571 899	170 325	401 574	384 332	378 978	
Créances rattachées à des participations	10 023	10 021	2	2	857	
Autres titres immobilisés	508	-	508	508	507	
Prêts	2 832	-	2 832	3 253	3 856	
Autres	2 409	50	2 359	3 265	4 103	
ACTIF IMMOBILISÉ	3 674 643	635 919	3 038 724	2 978 605	3 003 316	
STOCKS ET EN COURS	3 235	-	3 235	2 430	2 525	
Matières premières et autres approv.	1 401	-	1 401	1 354	1 508	
Marchandises	1 834	-	1 834	1 076	1 017	
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	34 279	-	34 279	10 902	8 052	
CRÉANCES	2 167 194	12 103	2 155 091	1 927 997	1 762 234	2-4
Créances clients et comptes rattachés	1 528 039	987	1 527 052	1 439 460	1 080 402	1-4
Autres créances	639 155	11 116	628 039	488 537	681 832	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	740 506	-	740 506	540 992	542 260	1-5, 2-5 et 4-5
DISPONIBILITÉS	7 209	-	7 209	65 953	12 653	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	188 983	-	188 983	164 429	95 106	2-6
ACTIF CIRCULANT	3 141 406	12 103	3 129 303	2 712 703	2 422 830	
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	880	-	880	276	389	
TOTAL DE L'ACTIF	6 816 929	648 022	6 168 907	5 691 584	5 426 535	

PASSIF (en milliers de Francs)	31.12.94	31.12.93	31.12.92	Annexe
Capital	210 000	210 000	210 000	
Ecart de réévaluation	30 705	30 705	30 705	
Réserve légale	21 000	21 000	21 000	
Réserve de plus value à long terme	163 995	163 995	-	
Autres réserves	400 000	350 000	250 000	
Report à nouveau	265 723	170 475	179 847	
Résultat de l'exercice	576 362	407 748	464 623	
Subventions d'investissement	2 346	3 720	-	1-6
Provisions réglementées				
• Amortissements sur programmes	487 851	485 030	417 166	1-7
CAPITAUX PROPRES	2 157 982	1 842 673	1 573 341	2-7
Provisions pour litiges	38 550	30 416	29 907	
Provisions pour charges	880	276	389	
Autres provisions pour risques	153 128	29 185	25 347	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	192 558	59 877	55 643	1-8 et 2-8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	-	36	9 176	
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾	607 007	570 489	586 651	
Dettes fournisseurs	1 951 881	1 883 999	1 937 726	
Dettes fiscales et sociales	718 057	756 246	512 939	
Dettes sur immobilisations	9 041	10 545	34 433	
Dettes diverses	523 929	547 251	715 997	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	7 587	20 182	-	
DETTES	3 817 502	3 788 748	3 796 922	2-9
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	865	286	629	
TOTAL DU PASSIF	6 168 907	5 691 584	5 426 535	
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	36	9 176	
(2) Dont comptes courants intergroupe	607 007	530 829	560 519	

R COMPTE DE RÉSULTAT TFI SA

(en milliers de Francs)

	1994	1993	1992	Annexe
PRODUITS D'EXPLOITATION	8 652 820	7 952 374	7 715 367	1-9 et 3-1
Recettes de Publicité liées à l'antenne	6 560 279	6 072 276	5 803 012	3-1
Ventes de prestations techniques	3 573	4 838	4 662	
Divers	46 706	54 818	27 271	
Production stockée	-	-	-	
Production immobilisée	1 640 995	1 461 080	1 491 683	
Reprises sur amortissements et provisions	57 653	40 863	51 141	
Transferts de charges	321 027	298 410	313 837	
Autres produits	22 587	20 089	23 761	
CHARGES D'EXPLOITATION	(7 563 699)	(7 063 431)	(7 039 683)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(2 277)	(1 947)	(2 985)	
Variation de stock	806	(96)	187	
Autres achats et charges externes	(1 893 180)	(1 737 890)	(1 751 165)	
Impôts, taxes et versements assimilés	(397 061)	(355 338)	(331 569)	3-2
Salaires et traitements	(530 608)	(497 997)	(524 941)	3-3
Charges sociales	(231 317)	(221 478)	(217 431)	3-4
Dotations aux amortissements et aux provisions				
- amortissements des programmes diffusés	(3 974 362)	(3 831 580)	(3 795 250)	
- amortissements des autres immobilisations	(80 678)	(81 045)	(88 794)	
- provisions sur immo. incorp. & actif circulant	(115 111)	(34 388)	(36 105)	
- provisions pour risques et charges	(31 915)	(23 476)	(3 684)	
Autres charges	(307 996)	(278 196)	(287 946)	3-5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 089 121	888 943	675 684	
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN	-	-	-	
Produits financiers	135 974	146 082	157 977	
Charges financières	(184 177)	(163 374)	(128 195)	
RÉSULTAT FINANCIER	(48 203)	(17 292)	29 782	3-6
RÉSULTAT COURANT	1 040 918	871 651	705 466	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	372 791	301 839	784 321	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 662	14 408	899	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	194 018	197 962	636 880	
Reprises sur provisions	141 111	89 469	146 542	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(562 077)	(557 516)	(879 130)	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(41 338)	(75 626)	(111 067)	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(376 806)	(324 558)	(610 205)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(143 933)	(157 332)	(157 858)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(189 286)	(255 677)	(94 809)	3-7
PARTICIPATION DES SALARIÉS	(16 739)	(12 833)	(5 210)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	(258 531)	(195 393)	(140 824)	3-8
BÉNÉFICE NET	576 362	407 748	464 623	

TABLEAU DE FINANCEMENT

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de Francs)	31.12.94	31.12.93	31.12.92
1. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	576 362	407 748	464 623
Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	213 515	153 696	110 174
Subvent. d'investis. rapportées au compte de résultat	(2 304)	-	(9 169)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	1 121	8 096	(146 052)
Capacité d'autofinancement	788 694	569 540	419 576
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation			
• Acquisition de programmes ⁽²⁾	(4 132 541)	(3 888 481)	(3 579 379)
• Amortissements et provisions des programmes ⁽²⁾	4 060 236	3 917 912	3 814 442
• Stocks	(806)	96	(187)
• Créances d'exploitation	(252 253)	(234 973)	(167 327)
• Dettes d'exploitation	(5 645)	40 674	132 779
• Charges à répartir	-	-	-
• Avances nettes en provenance des tiers	(23 377)	(2 850)	9 091
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	434 308	401 918	628 995
2 - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
• Acquisitions d'immo. corpo./incorpo. ^{(1) (2)}	(58 902)	(43 860)	(289 095)
• Cessions d'immo. corpo./incorpo. ^{(1) (2)}	7 962	21 125	357 048
Trésorerie nette affectée aux acq./cess. financières			
• Acquisitions de participations financières	(19 427)	(77 711)	(70 022)
• Cessions de participations financières	2 102	3 737	210
Dettes sur immobilisations	(1 504)	(23 888)	(80 501)
Variation nette autres immo. financières	1 318	2 295	26 071
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(68 451)	(118 302)	(56 289)
3 - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation des capitaux propres	930	3 720	-
Augmentation des dettes financières	36 519	-	-
Réduction des dettes financières	-	(16 164)	(56 682)
Dividendes mis en paiement	(262 500)	(210 000)	(168 000)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(225 051)	(222 444)	(224 682)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	140 806	61 172	348 024
Trésorerie au début de l'exercice	606 909	545 737	197 713
Variation de la trésorerie	140 806	61 172	348 024
Trésorerie à la clôture de l'exercice	747 715	606 909	545 737

(1) Hors programmes.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme de programmes, qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées, ont été intégrées en 1993 et 1994 aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation. Le tableau de financement de l'exercice 1992 a été retraité de la même façon.

ANNEXE TF1 SA

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31 décembre 1994.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1.1. Principes généraux

Les droits de diffusion sur longs métrages, sont amortis à 100 % ou à 50 % par réduction de la valeur brute d'acquisition au moment du premier passage à l'antenne suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 50 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Les droits de diffusion de séries et les investissements de coproduction, dont la durée unitaire est supérieure ou égale à 60 minutes, sont amortis à 100 % ou à 80 %, par réduction de la valeur brute d'acquisition, au moment du premier passage à l'antenne, suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 20 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux de TF1.

1.1.2. Programmes diffusables

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- l'ensemble des émissions non diffusées (coproductions, productions propres, droits de diffusion) qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne, sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production),
- les coproductions qui ont fait l'objet d'un passage à l'antenne, pour leur valeur nette comptable.

1.1.3. Droits de diffusion rediffusables (achats de droits)

Les films longs métrages et les séries déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrés dans le compte "Droits de diffusion rediffusables" et valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.1.4. Programmes en cours

Les émissions qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrées ou prêtes à diffuser (coproductions et production propre), ainsi que les droits de diffusion dont le début de la période de validité est postérieure à la date d'arrêté des comptes sont inscrits à la rubrique "Programmes en cours". Les émissions sont valorisées à hauteur des financements effectués à la date de clôture des comptes. Les financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.



1-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 1986 qui s'est traduite par la seule revalorisation des biens immobiliers de la rue de l'Université.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques (antérieures au 1.1.92)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures au 1.1.92)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	3 à 10 ans

* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1
(antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)

1-3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Quand leur valeur actuelle, déterminée notamment par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue dans les filiales concernées, le justifie, ces immobilisations font l'objet de provisions pour dépréciation. Le cas échéant, une provision pour risques et charges est constituée au passif lorsqu'il existe un risque pour les sociétés majoritairement contrôlées par TF1. Les provisions sont évaluées en application du Plan Comptable 1982.

1-4 CRÉANCES CLIENTS

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrécouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 1992,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 1992.

1-7 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les productions propres et coproductions non encore diffusées, calculés à partir de la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1 ^{er} mois	20 %
2 ^e mois	15 %
3 ^e au 9 ^e mois	5 %
10 ^e au 12 ^e mois	2 %
13 ^e au 24 ^e mois	2 %

1-8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

1-9 PUBLICITÉ

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 PUBLICITÉ, après déduction de sa rémunération.

1-10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan.

2. NOTES SUR LE BILAN

2-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de programmes et droits de diffusion ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-contre :

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE PROGRAMMES

(en MF)	31.12.94			Rappel 31.12.93
	Production Externe	Production Interne	Production Totale	
Programmes en cours	509	9	518	556
Programmes diffusables	1 382	12	1 394	1 369
Droits de rediffusions	267	-	267	198
VALEUR PROGRAMMES AU 1.1.94	2 158	21	2 179	2 123
A ajouter				
INVESTISSEMENTS INTERVENUS du 1.1.94 au 31.12.94	2 857	1 641	4 498	4 180
A déduire				
DESINVESTISSEMENTS INTERVENUS du 1.1.94 au 31.12.94				
Coût 1 ^{re} diffusion	(2 302)	(1 612)	(3 914)	(3 782)
Coût 2 ^e diffusion	(60)	-	(60)	(50)
Coût total de diffusion	(2 362)	(1 612)	(3 974)	(3 832)
Droits échus	(80)	-	(80)	(61)
Réformes et abandons	(80)	(28)	(108)	(32)
VNC reventes	(178)	-	(178)	(199)
DESINVESTISSEMENTS TOTAUX INTERVENUS du 1.1.94 au 31.12.94	(2 700)	(1 640)	(4 340)	(4 124)
VALEUR PROGRAMMES AU 31.12.1994	2 315	22	2 337	2 179
VENTILATION				
Programmes en cours	522	14	536	518
Programmes diffusables	1 494	8	1 502	1 394
Programmes rediffusables	299	-	299	267
Total	2 315	22	2 337	2 179

REMARQUE :

Au 31.12.94, le cumul des provisions pour dépréciation des programmes diffusables s'élève à 160 MF, après dotation de 110 MF et reprise de 27 MF sur l'exercice 1994.

2-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Variation des valeurs brutes

(en MF)	01.01.94	Augmentations	Diminutions	31.12.94
Terrains	37	-	-	37
Constructions	111	-	-	111
Installations techniques et matériels	219	32	(18)	233
Autres immobilisations	355	21	(14)	362
Immobilisations en cours	-	6	(5)	1
Total	722	59	(37)	744

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en MF)	01.01.94	Dotations	Reprises	31.12.94
Constructions	26	3	-	29
Installations techniques et matériels	115	36	(15)	136
Autres immobilisations	98	41	(13)	126
Total	239	80	(28)	291

2-3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation

TF1 a souscrit au capital des principales sociétés suivantes :

- SOREAD	10,65 MF pour	3,03 %	du capital
- BANCO PRODUCTION	0,21 MF pour	7,00 %	du capital
- UNE MUSIQUE	0,25 MF pour	100,00 %	du capital
- TF1 BOUTIQUES	0,25 MF pour	100,00 %	du capital
- MERY PRODUCTION	0,25 MF pour	50,00 %	du capital
- LA CHAINE INFO	1,49 MF pour	99,00 %	du capital
- TELCARTE	6,33 MF pour	24,50 %	du capital

A la suite de la dissolution de la société TF1 Services et Gestion et de la Société Civile La Réservée, TF1 a récupéré en totalité son investissement d'origine pour un montant de 2,10 MF.

Au total, au 31.12.94, la valeur des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 572 MF, dépréciés à hauteur de 170 MF.

2-4 CRÉANCES

2.4.1. Créances TF1 PUBLICITE

Depuis le 01.01.89, TF1 Publicité achète les écrans publicitaires de TF1 SA et les revend aux agences. La différence, entre le prix d'achat et le prix de revente des écrans, permet à TF1 PUBLICITÉ de couvrir ses coûts de fonctionnement.

Le solde des créances dû par TF1 PUBLICITÉ à TF1 au titre de ces achats s'élève au 31 décembre 1994 à 986 MF. Au 31 décembre 1993, ces créances s'élevaient à 829 MF.

2.4.2. Echéances des créances

Les créances liées à l'actif immobilisé et à l'actif circulant s'élèvent à 2 965 MF. Elles ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 14 MF et, une quote-part de l'actif circulant, soit 41 MF, ont une échéance supérieure à un an.



2-5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont constituées de SICAV monétaires pour 741 MF. Ce poste ne comporte pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.94.

2-6 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Ce poste s'élève à 189 MF, dont 179 MF concernant des retransmissions sportives.

2-7 LES CAPITAUX PROPRES

Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-contre :

en MF	au 01.01.94	Affectation du résultat (AGO 14.06.94)	Autres mouvements	au 31.12.94
Capital	210	-	-	210
Ecart de réévaluation	31	-	-	31
Réserve légale	21	-	-	21
Réserve plus-value à long terme	164	-	-	164
Report à nouveau	170	96	-	266
Autres réserves	350	50	-	400
Résultat de l'exercice	408	(408)	576	576
Sous-total	1 354	(262)	576	1 668
Subventions d'investissement	4	-	(2)	2
Provisions réglementées	485	-	3 ⁽²⁾	488
Total	1 843	(262)⁽¹⁾	577	2 158

(1) Dividendes payés le 30 juin 1994

(2) Mouvements nets de l'exercice

2-8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 1.8., ces provisions se décomposent comme indiqué ci-contre :

(en MF)	01.01.94	Dotations	Reprises	31.12.94
Provisions pour litiges	30	32	(23)	39
Provisions relatives aux sociétés apparentées	11	130	(7)	134
Provisions pour irrécouvrabilité clients	18	1	-	19
Autres provisions	1	-	-	1
Total	60	163	(30)	193

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement des créances détenues par TF1 Publicité.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3-1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 6 560 MF correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 Publicité de couvrir les frais de son activité, soit 492 MF.

Les autres recettes correspondent à des ventes et prestations diverses pour 50 MF.

3-2 IMPÔTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma, la taxe professionnelle et l'ORGANIC pour un montant de 366 MF.

3-3 SALAIRES ET TRAITEMENTS

En 1992, ce poste incorporait les charges de personnel relatives au transfert dans l'immeuble de Boulogne.

3-4 CHARGES SOCIALES

Dans cette rubrique figure une charge de 7 MF relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise lors de la privatisation de TF1, et ce pour les souscriptions des années 1990, 1992, 1993 et 1994.

3-5 AUTRES CHARGES

Figurent dans ce poste les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 268 MF.

3-6 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Concernant les sociétés liées, les charges financières s'élèvent à 33 MF et les produits financiers à 12 MF.

Une dotation aux provisions couvrant des risques financiers résultant des sociétés LA CHAÎNE INFO, TF1 BOUTIQUES et MEDIA CONGRES a été constituée à hauteur de 130 MF.

3-7 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1994 se décompose comme suit :

(en MF)

Moins-values réalisées	
sur cessions et réformes	
de programmes	(187)
Dotations nettes de provisions	
(amort. dérogatoires compris)	(3)
Plus values sur cessions	
immobilisations corporelles	1
Charges de double	
occupation immobilière	(5)
Divers	5
Perte nette	(189)

2-9 DETTES

2.9.1. Emprunts auprès des établissements de crédits

Il n'existe pas de soldes créditeurs de banque au 31.12.94.

La société possède toujours une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 560 MF qui ne sont pas utilisés au 31.12.94.

2.9.2. Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 590 MF.

2.9.3. Dettes sociales

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les droits acquis par les personnels de 55 ans et plus ont été couverts en 1990 par un contrat d'assurance, et ne figurent donc plus dans ce poste.

2.9.4. Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder.

2.9.5. Échéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 3 817 MF, ont une échéance inférieure ou égale à un an.



3-8 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le calcul de l'impôt tient également compte du résultat déficitaire de la Société en Commandite Simple, LA CHAÎNE INFO de 116 MF.

La différence entre l'impôt théorique calculé sur la base d'un taux de 33 1/3 % et l'impôt effectif, outre les éléments indiqués ci-dessus, résulte de la déduction des dividendes pour un montant de 71 MF et de la réintégration de charges non déductibles pour un montant de 22 MF.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89. TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécra, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Boutiques, TF1 International, Syalis Droits Audiovisuels, Télé Achat Câble, Compagnie Internationale de Communication et Banco Production entrent dans le périmètre d'intégration.

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31 décembre 1994, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 494	686	2 180
Droits de retransmissions sportives	516	1 328	1 844
Crédit-bail immobilier	93	1 629	1 722
Autres engagements	63	16	79
Total	2 166	3 659	5 825

Le poste "programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés pour un montant de 463 MF.

Le poste "droits de télédiffusion" intègre l'engagement pris par TF1 vis-à-vis du GIE SOGEDIF pour un montant de 299 MF. TF1 s'est engagé à racheter au GIE SOGEDIF, des droits de télédiffusion de longs métrages et de séries qu'elle avait acquis, sur la demande de TF1, et ce dans une limite d'encours maximum de 400 MF.

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier :

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE APHELIE, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 1 080 MF (hors frais financiers), soit :

- terrain : 300 MF
- immeuble : 380 MF
- équipements : 400 MF

Dès la 7^e année, TF1 aura la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	1 080
Redevances versées	40
- cumul antérieur	-
- exercice	40
Dotations "théoriques" aux amortissements ⁽¹⁾	28
- cumul antérieur	-
- exercice	28
Loyers futurs prévisionnels restants ⁽²⁾	
- à moins d'un an	93
- à plus d'un an et moins de 5 ans	373
- à plus de 5 ans	1 079

(1) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(2) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25 %.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisé sur la base des dates prévues des événements concernés.

4-2 EFFECTIFS

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-contre :

	1994	1993	1992
Collège 1 - Employés	128	158	155
Collège 2 - Agents de maîtrise	430	417	447
Collège 3 - Cadres	393	375	338
Collège 4 - Journalistes	236	244	236
Total	1 187	1 194	1 176

4-3 JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 1994 s'élève à 1 200 000 francs.



4-4 MOUVEMENTS DE PROVISIONS

(en MF)	01.01.94	Dotations	Reprises	31.12.94
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Sur immobilisations incorporelles (programmes)	485	144	(141)	488
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60	163	(30)	193
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	80	112	(28)	164
PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	170	1	(1)	170
Créances rattachées à des participations	10	-	-	10
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT	14	5	(7)	12
Total	819	425	(207)	1 037

**4-5 INVENTAIRES DES
VALEURS MOBILIÈRES
AU 31 DÉCEMBRE 1994**

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nombre de titres	%	Valeurs d'inventaire en francs
SYALIS	2 494	99,76	289 681 344
TF1 ENTREPRISES	519 988	100,00	77 712 434
TF1 FILMS PRODUCTION	19 994	99,97	72 450 398
TF1 PUBLICITÉ	29 994	99,98	22 992 980
PROTECREA	99 994	99,99	14 226 123
TELE SHOPPING	8 496	84,96	11 571 700
UNE MUSIQUE	2 494	99,76	7 412 976
BANCO PRODUCTION	29 994	99,98	6 471 423
MEDIAMETRIE	1 000	10,75	2 287 334
TF1 EDITIONS	4 994	99,88	2 249 844
STUDIOS 107	99 994	99,99	1 282 946
TECHNISONOR	5 632	6,84	906 053
MEDIAMETRIE EXPANSION	600	5,00	600 000
TELE EUROPE	2 621	8,73	526 821
MERY PRODUCTION	4 994	99,88	499 400
TELE ACHAT CABLE	2 493	99,72	245 236
SAGAS	848	33,92	110 464
LUXTEL 1	12 499	100,00	53 529
CD RACING	375	15,00	37 500
RCL TV	50	5,00	12 500
C.I.C.	1	0,01	627
SYALIS DROITS AUDIOVISUELS	1	0,01	105
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION			511 331 737

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Nombre de titres	Cours au 31.12.94	Valeur d'inventaire en francs
OCCI 1	2 444	68 849,82	168 268 960
UNION PLUS	931	161 409,26	150 272 021
BIP	1 020	104 794,40	106 890 288
PRIMA CIC	95	1 122 640,33	106 650 831
CENTRALE MONETAIRE	1 127	88 044,24	99 225 858
INVESTICOURT	3 502	16 795,17	58 816 685
CF JOUR	2 484	20 282,42	50 381 531
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			740 506 174

TOTAL VALEURS MOBILIERES 1 251 837 911

4-6 Tableau des filiales et participations

(en milliers de Francs ou d'unités monétaires de la devise spécifiée)

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
I - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		15 000	144	99,98 %	19 925	19 925	-	-	7 093 502	7 736	-
- TF01		500	-	99,86 %	499	-	8 154	-	-	-	-
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 000	3 291	99,97 %	1 999	1 999	-	-	165 456	279	9 350
- TELE-SHOPPING		1 000	230	84,96 %	850	850	-	-	285 223	11 854	3 400
- TF1 EDITIONS		500	1 661	99,88 %	3 406	3 406	-	-	17 807	10	26 520
- TF1 ENTREPRISES		52 000	3 139	100,00 %	52 002	52 002	-	-	412 949	22 094	17 375
- SYALIS		250	279 030	99,76 %	273 402	273 402	-	-	-	11 072	-
- BANCO PRODUCTION		3 000	-	99,98 %	2 999	2 999	-	-	127 256	2 875	-
- TF1 EUROPE		1 000	-	99,94 %	89 999	1 000	-	-	156 896	3 397	6 400
- PROTECREA		10 000	632	99,99 %	14 699	14 699	-	-	-	(42)	-
- LUXTEL 1	LUF	1 250	-	100,00 %	200	200	-	-	-	(2 033)	-
- STUDIOS 107		10 000	-	99,99 %	19 999	3 312	-	-	38 187	(4)	-
- TELE ACHAT CABLE		250	-	99,72 %	249	249	-	-	-	-	-
- MERY PRODUCTION		500	-	99,88 %	499	499	-	-	-	-	5 986
- UNE MUSIQUE		250	25	99,76 %	249	249	-	-	152 788	6 921	-
- TF1 BOUTIQUES		250	25	99,76 %	249	249	-	-	4 664	(12 602)	-
- LA CHAINE INFO		1 500	-	99,95 %	1 485	1 485	-	-	29 962	(116 739)	-
II - PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)											
- MEDIAMETRIE		930	9 093	10,75 %	100	100	-	-	143 860	1 517	60
- FMI		1 000	-	13,33 %	133	-	1 867	-	-	-	-
- MERCURY INTERN. FILM	DEM	1 000	-	50,00 %	1 674	1 674	-	-	-	-	-
- MEDIA CONGRES		250	-	48,92 %	122	-	-	-	-	-	-
- TRICOM SA		3 000	-	33,32 %	1 000	1 000	-	-	8 231	8 066	-
- TV SPORT		15 000	-	31,00 %	4 650	4 650	-	-	141 859	(10 359)	-
- SAGAS		250	25	33,92 %	85	85	-	-	674	28	-
- CD RACING		250	-	15,00 %	38	38	-	-	-	-	-
- PUBLICATION HACHETTE FILIPACCHI TF1		5 000	-	49,00 %	2 450	-	-	-	-	-	-
- TELCARTE		4 005	-	24,50 %	6 331	5 498	-	-	-	-	-
III - PARTICIPATIONS (capital détenu inférieur à 10%)											
- SFP		13 822	-	4,40 %	41 800	-	-	-	-	-	-
- TECHNISONOR		8 225	1 251	6,84 %	563	563	-	-	49 043	1 263	56
- TELE EUROPE		6 000	3 619	8,73 %	419	419	-	-	39 795	(1 500)	-
- RCL TV		250	-	5,00 %	13	13	-	-	-	-	-
- TF1 PUBLICITE PRODUCTION		50	5	1,00 %	1	1	-	-	75 710	786	6
- SOREAD	MAD	495 000	-	8,36 %	29 204	10 653	-	-	-	-	-
- GIE GIC		-	-	0,02 %	0	0	-	-	-	-	-
- GIE CHALLENGER		-	-	0,50 %	5	5	-	-	-	-	-
- CIC		785	61	0,01 %	1	1	-	-	4 723	855	-
- SYALIS DROITS AUDIOVISUELS		25 000	-	0,01 %	0	0	-	-	28 587	1 253	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION		12 000	-	5,00 %	600	600	-	-	-	-	-
TOTAL					571 899	401 576					



ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Hormis le traitement comptable évoqué ci-dessous, l'annexe des comptes 1994 ne comporte pas de modifications par rapport aux exercices précédents.

En 1993 :

Néant.

En 1992 :

De nouveaux éléments ont été intégrés aux coûts de la production interne pour les rendre plus exhaustifs. Afin d'assurer la comparaison avec les comptes de l'exercice 1991, les produits de la production immobilisée et les amortissements des programmes diffusés ont été majorés de 214 MF. Ce montant comprend principalement les charges relatives aux bureaux à l'étranger, aux services "acquisition des droits de télédiffusion" et aux services communs de l'information.

Le résultat exceptionnel tient compte de la plus-value réalisée grâce à la vente d'une partie de l'immeuble de la rue Cognacq-Jay, de charges exceptionnelles liées à la réforme de programmes, aux droits échus, à la double occupation immobilière et aux pénalités infligées à TF1.



MARCHÉ ET RENDEMENT DU TITRE

DIVIDENDES ET RENDEMENT

Depuis la privatisation de TF1 en 1987, le nombre d'actions est resté constant à 21 000 000 actions émises.

Année	Dividendes versés (FF) au titre de l'exercice			Cours de Bourse (FF)			Taux de rendement sur la base du dernier cours
	Net	Avoir fiscal	Revenu global	+ haut	+ bas	dernier	
1987	-	-	-	210	149	170	-
1988	3,0	1,5	4,5	411	165	410	1,1 %
1989	5,0	2,5	7,5	448	278	300	2,5 %
1990	7,0	3,5	10,5	358	220	290	3,6 %
1991	8,0	4,0	12,0	383	260	300	4,0 %
1992	10,0	5,0	15,0	542	300	367	4,1 %
1993	12,5	6,25	18,75	583	361	491	3,8 %
1994	15,0 ⁽¹⁾	7,5	22,5	572	437	484	4,6 %

(1) dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

L'action TF1 est cotée à la Bourse de Paris sur le Second Marché. Elle fait partie de l'indice SBF 120.

Au 30 décembre 1994, la capitalisation boursière de TF1 s'élevait à 10,2 milliards de francs.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans sont reversés à l'Etat.

FISCALITÉ

En l'état actuel de la législation française, le régime fiscal des actions suivant est applicable :

* Actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

Les dividendes d'actions françaises sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers.

Ils seront donc soumis à l'impôt sur le revenu et subiront :

- la contribution complémentaire de 1 %,
- la CSG de 2,4 %,
- le prélèvement social de 1 %.

Ces dividendes bénéficieront, par ailleurs, d'un abattement annuel commun aux produits d'obligations françaises de 16 000 francs pour les couples mariés, soumis à une imposition commune et de 8 000 francs pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées.

* Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés et ayant leur domicile fiscal en France :

Les dividendes encaissés sont imposables dans les conditions de droit commun.

Toutefois les personnes morales détenant plus de 10 % du capital social de la société distributrice ou dont le prix de revient de la participation est au moins égal à 150 millions de francs, sont susceptibles de bénéficier du régime des sociétés mères.

* Actionnaires n'ayant pas leur domicile fiscal en France :

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège des bénéficiaires est situé hors de France. Mais cette retenue à la source peut être réduite, voire même supprimée, en l'application des conventions fiscales internationales.

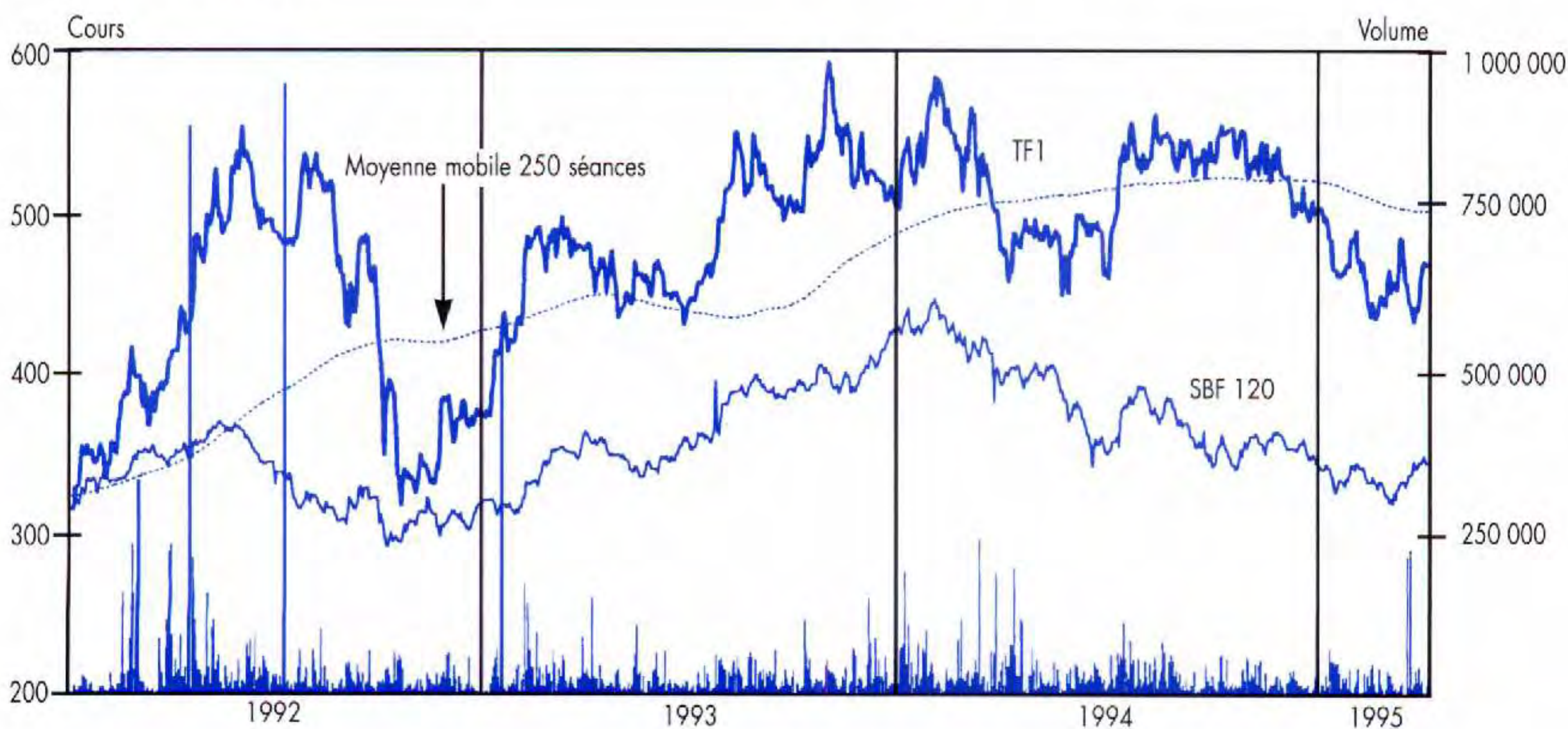
EVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES

Les cours de bourse et les volumes des transactions au cours des trois dernières années et de l'année en cours ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 :

Année	Mois	Cours extrêmes		Dernier cours	Nombre de titres échangés
		+ haut	+ bas		
1992	Janvier	350	302	330	157 927
	Février	410	330	390	570 232
	Mars	410	360	405	876 299
	Avril	488	403,5	480	1 759 141
	Mai	523	475	513	653 195
	Juin	542	466	477	783 438
	Juillet	522	463	512	467 338
	Août	527	445	450	475 500
	Septembre	490	405	408,5	516 900
	Octobre	410	300	320	556 947
	Novembre	385	320,5	375	382 391
	Décembre	382	345	367	346 615
1993	Janvier	430	361	421	714 923
	Février	489	420	474	906 832
	Mars	488	458	468	695 957
	Avril	470	416	427	438 795
	Mai	468	425	440	449 403
	Juin	464	420	445	488 932
	Juillet	490	431	484,5	459 737
	Août	543	479	529	751 718
	Septembre	528	481	494	551 013
	Octobre	573	485	564	577 172
	Novembre	583	491	515	601 163
	Décembre	543	477	491	758 800
1994	Janvier	563	488	558	1 160 641
	Février	572	501	515	579 815
	Mars	578	465	468	905 999
	Avril	493	437	474	1 029 603
	Mai	490	446	446	417 103
	Juin	493	440	451	627 956
	Juillet	541	449	526	810 768
	Août	547	505	530	794 638
	Septembre	534	501	518	442 215
	Octobre	541	510	534	453 379
	Novembre	538	503	523	589 035
	Décembre	529	475	484	433 066
1995	Janvier	503	430	452	565 600
	Février	478,5	410	427,5	404 090
	Mars	490	421,5	432	795 175
	Avril	473	430	449	436 041

EVOLUTION DU COURS TF1 / INDICE SBF

du 2/1/92 au 28/4/95



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination :

TELEVISION FRANÇAISE 1 - TF1

Siège social :

176/180, rue de l'Université
75007 PARIS

N° R.C.S. : PARIS B 326 300 159

N° INSEE : 326 300 159 000 75

Code APE : 922C

Forme :

Société Anonyme

Date de constitution :

18 septembre 1982

Date d'expiration :

31 janvier 2082

Exercice social :

1^{er} janvier au 31 décembre

OBJET SOCIAL (art. 2 des statuts)

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,

- assurer des opérations de régie publicitaire,

- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

REPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (art. 26 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (art. 7 et 21 des statuts)

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE DES TITRES ET LE SERVICE FINANCIER

La société TF1 en tant que société émettrice

CAPITAL **(art.6 des statuts)**

Au 11 avril 1995, le capital de TF1 s'élève à 210 000 000 F divisé en 21 000 000 actions de 10 F nominal chacune.

Les actions admises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni titre donnant accès au capital, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur identifié par le biais de la SICOVAM (Société Interprofessionnelle pour la Compensation des Valeurs Mobilières).

AUTORISATION D'EMISSION

La société est autorisée, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 1994, valable pendant une durée de 5 ans, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un montant nominal d'1 500 000 000 FF.

Le tableau ci-après mentionne les émissions de valeurs mobilières auxquelles la société pourra procéder sous réserve de leur approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 1995, étant précisé que toutes les autorisations antérieures sont annulées.

Le montant nominal maximal des augmentations du capital social immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées, est fixé à 150 000 000 FF.

Le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées, est fixé à 3 000 000 000 FF.

	A.G.E.	Durée
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris bons de souscription d'actions), avec maintien du D.P.S. ⁽¹⁾	12.06.95	26 mois
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris bons de souscription d'actions), avec suppression du D.P.S.	12.06.95	26 mois
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit en période d'offre publique sur les titres de la société avec maintien du D.P.S.	12.06.95	26 mois
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit en période d'offre publique sur les titres de la société avec suppression du D.P.S.	12.06.95	26 mois
Actions réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du D.P.S. ⁽²⁾	14.06.94	5 ans
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription d'actions, avec suppression du D.P.S. ⁽²⁾	12.06.95	5 ans

(1) DPS : Droit Préférentiel de Souscription

(2) Dans la limite globale de 10 % du capital social.

Aucune des autorisations données par les Assemblées Générales antérieures n'a été utilisée à ce jour.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

L'Actionariat

Aux termes de l'article 14 de la loi n°94-88 du 1er février 1994 modifiant l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

Le Régime d'Autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. La durée initiale de l'autorisation d'utilisation de fréquences par la société est fixée à 10 ans par la loi du 30 septembre 1986. L'article 28.1 de la loi du 1er février 1994 précitée stipule que les autorisations sont "reconduites par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de 5 ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas reconduite hors appel aux candidatures." Le Conseil statue sur la possibilité de reconduction hors appel à candidature, 1 an avant l'expiration de l'autorisation du service considéré.

Les Principales Dispositions et Obligations Légales

Les textes :

- Cahier des Charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987 et la Décision d'autorisation d'utilisation de fréquences n° 87-26 du 4 avril 1987,
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée,
- Loi n° 94-88 du 1er février 1994,
- Directive Européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989,
- Décret n° 90-67 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-281 du 27 mars 1992 (obligations de production),
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-279 du 27 mars 1992 (obligations de diffusion),
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992, abrogeant celui du 26 janvier 1987 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

En termes d'obligations générales de diffusion, d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur au mois de mars 1995 sont les suivantes :

- diffusion de 170 films cinématographiques par an dont 104 débutant entre 20h30 et 22h30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20h30,
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française,
- obligation de diffuser annuellement 670 heures de journaux télévisés et 405 heures de magazines d'information,
- obligation de consacrer 15 % du chiffre d'affaires net à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont 10 % à des producteurs indépendants et de diffuser 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20 h et 21 h,

- obligation de passer avec la Société Française de Production un volume minimum annuel de commandes générant un chiffre d'affaires de 360 MF pour les années 1994 à 1996, dans le cadre du protocole signé avec cette société le 28 octobre 1993,
- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions autres que d'information et à concurrence de 50 % du volume annuel des émissions autres que de fictions,
- obligation d'investir 3 % du chiffre d'affaires net dans la coproduction d'œuvres cinématographiques francophones. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 FILMS PRODUCTION) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur reste inférieure à la part antenne.

Le respect des obligations légales est contrôlé et sanctionné pécuniairement par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42.11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.



R RESPONSABLES DE L'INFORMATION

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

TF1

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TF1 ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Patrick LE LAY

Président-Directeur Général

Commissaires aux comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1992 à 1994 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Les Commissaires aux comptes

SALUSTRO-REYDEL,
représenté par Edouard Salustro

Dominique LEDOUBLE

INFORMATION ET RELATIONS INVESTISSEURS

Responsables de l'information :

Jean-Pierre MOREL
Directeur Général Adjoint
Administration - Finances
Tél. : 41 41 25 99
Fax : 41 41 29 10

Christian LEMAIRE
Directeur du Financement et
des Relations Investisseurs
Tél. : 41 41 27 32
Fax : 41 41 29 10

Les documents juridiques peuvent être consultés à :

TF1
Direction des Affaires Juridiques
1, Quai du Point du Jour
92100 BOULOGNE


Vous pouvez également vous informer sur la vie du Groupe TF1 :

Par courrier adressé à :

TF1
Direction du Financement
et des Relations Investisseurs
1, Quai du Point du Jour
92656 BOULOGNE Cedex

Par Minitel :

3615 TF1,
rubrique BOURSE - ACTIONNAIRES



T A B L E A U D E P A S S A G E

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : RÈGLEMENT COB 91.02

		Pages
Chapitre I : Responsables du prospectus et du contrôle des comptes		
Noms et fonctions des responsables du document	1.1	58
Attestation des responsables	1.2	58
Noms et adresses des contrôleurs légaux	1.3	5, 21, 22, 58
Politique d'information	1.4	58
Chapitre II : Emission / Admission à la cote officielle de valeurs mobilières représentatives de capital		
Admission de valeurs mobilières à la cote officielle	2.1	18, 55, 56
Emission de valeurs mobilières	2.2	Sans objet
Renseignements généraux	2.3	18, 53, 55, 56
Place de cotation	2.4	53, 54
Tribunaux compétents	2.5	Sans objet
Chapitre III : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son capital		
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	3.1	10, 11, 55, 56, 58
Renseignements de caractère général concernant le capital	3.2	55, 56
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	3.3	18, 20, 56
Marché des titres de l'émetteur	3.4	18, 53, 54
Dividendes	3.5	19, 20, 53
Chapitre IV : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur		
Présentation de la société et du groupe	4.1	8 à 19, 36, 37, 47, 52, 57
Dépendances de l'émetteur	4.2	Sans objet
Faits exceptionnels et litiges	4.3	15
Effectifs	4.4	17, 20, 37, 49
Politique d'investissement	4.5	3, 11, 14 à 18, 29, 33, 34, 37, 41, 44, 45, 48, 51
Données Groupe	4.6	12 à 19, 51
Chapitre V : Patrimoine - Situation financière - Résultats		
Comptes de l'émetteur	5.1	20, 26 à 52
Sociétés hors du périmètre de consolidation	5.2	50, 51
Sociétés dans le périmètre de consolidation	5.3	50, 51
Principes de consolidation	5.4	9, 30
Chapitre VI : Organes d'administration, de direction et de surveillance		
Noms	6.1	5
Intérêts des dirigeants dans le capital	6.2	5, 7, 22, 49
Schéma d'intéressement du personnel	6.3	17, 20, 28, 40, 47
Chapitre VII : Perspectives d'avenir		
Evolution récente	7.1	16, 18
Perspectives d'avenir	7.2	16, 18

Photos de couverture : AMLF/DR, Dupuis Ciné Group/DR, TF1/G. Bedeau, C. Chevalin, E. Chognard,
J.-M. Mazeau, F. Pugnet, J.-F. Rault. Autres photos : TF1/R. Rutman.

Conception, réalisation : Quadratin. Paris.